

« Marchés, terrasses et manifestations »

**Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller
« Faire son marché en sortant du travail »**

**Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny
« Le marché se meurt ? Vive le marché ! »**

**Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti
« Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! »**

**Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts
« Occupons l'espace public, faisons des terrasses »**

**Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard
« Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »**

Rapport-préavis N° 2018/23

Lausanne, le 31 mai 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Résumé

Le présent rapport-préavis répond à cinq postulats ayant pour thème commun d'améliorer l'occupation de l'espace public et d'y favoriser la convivialité, lorsqu'il est destiné à accueillir des activités de marchés ou en lien avec l'exploitation des terrasses d'établissements publics, ainsi que des manifestations.

La Municipalité souhaite, vu le temps écoulé depuis le dépôt de certaines de ces interventions, dresser un état des lieux de ce qui a été entrepris ces dernières années, puisqu'elle n'est pas demeurée inactive. Il est répondu aux différents postulats par thèmes, soit les marchés, les manifestations et les établissements-terrasses. Pour chacun de ces aspects, les réponses de la Municipalité explicitent également quelles sont ses intentions et projets en cours.

La Municipalité demeure en particulier très attentive à la pérennisation et à l'évolution des marchés, du centre-ville ou dans les quartiers ; elle confirme maintenir le principe – constant depuis plusieurs décennies – qui veut que l'organisation des marchés, principalement celui du samedi au centre-ville, prime sur celle de manifestations. La place Saint-François est actuellement privilégiée pour aménager un deuxième pôle alimentaire du marché central, semblable à celui qui existe sur la place de la Riponne centre et sud lors du marché central du samedi et qui regroupe une pluralité de types de marchandises (maraîchers, boulangers, fromagers, charcutiers, marchands de champignons, fleuristes, etc.).

L'aménagement d'établissements-terrasses ou de kiosques-magasins dans les espaces publics est déjà bien avancé dans le cadre de la politique des édicules. Les manifestations organisées dans les parcs municipaux font l'objet d'une attention particulière puisque la Municipalité a décidé que ces espaces ne devaient pas être privatisés et devaient en priorité demeurer des lieux de calme et de détente, au sein desquels il est possible de s'installer gratuitement et sans être constamment sollicité par des aspects commerciaux (kiosques, ventes ambulantes, etc.), en pensant ainsi particulièrement aux familles.

Le nombre de manifestations organisées sur le territoire communal est en croissance de manière régulière depuis les années 2000, ce qui démontre une grande vitalité. Les acteurs principaux à l'origine de toutes ces manifestations sont d'abord leurs différents organisateurs ; la Ville a en effet toujours eu pour principe de ne pas s'y substituer mais de les accompagner dans leurs démarches et dans l'organisation de leurs manifestations, que ce soit par le renfort technique et logistique des services communaux ou par l'octroi de subventions ou de garanties de déficit. De nombreuses gratuités, en fonction du but poursuivi par la manifestation, sont accordées chaque année de façon très généreuse.

2. Objet du rapport-préavis

Le postulat de Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail », déposé le 30 avril 2013 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 28 mai 2013, et celui de Mme Anne-Françoise Decollogny « Le marché se meurt ? Vive le marché ! », déposé le 4 avril 2017 et renvoyé à la Municipalité le 8 février 2018, demandent que soient étudiées diverses mesures visant à renforcer les marchés existants, voire à en développer de nouveaux, en se posant la question de savoir quels sont les horaires et les lieux nécessaires à chacun d'eux.

Le présent rapport-préavis rappelle également, en réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! », déposé le 10 septembre 2013 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 23 septembre 2014, ce qu'il en est de l'organisation de manifestations en extérieur à Lausanne.

Enfin, en réponse d'une part au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses », déposé le 10 septembre 2013, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 23 septembre 2014, et d'autre part au postulat de M. Benoît Gaillard « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! », déposé le 10 septembre 2013 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 23 septembre 2014, il fait un état des lieux de la situation qui prévaut dans notre ville en matière d'exploitation d'établissements permettant d'accueillir des terrasses dans des endroits où il est agréable de s'y retrouver pour y boire un verre.

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du rapport-préavis	2
3. Table des matières	3
4. Rappel des postulats	3
4.1 Postulat « Faire son marché en sortant du travail »	3
4.2 Postulat « Le marché se meurt ? Vive le marché ! »	4
4.3 Postulat « Pour une reconquête de l'espace public, des festivals de rue lausannois »	4
4.4 Postulat « Occupons l'espace public, faisons des terrasses »	4
4.5 Postulat « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »	4
5. Marchés	4
5.1 Préambule	4
5.2 Marché central – Marchés alimentaires	6
5.2.1 Marché central	6
5.2.2 Autres marchés alimentaires	7
5.2.3 Food trucks	8
5.3 Marchés non-alimentaires	9
5.4 Création de nouveaux marchés	9
5.4.1 Marché de la Sallaz	9
5.4.2 Projets de marchés	10
6. Manifestations – état des lieux et intentions	11
7. Etablissements et terrasses – état des lieux et intentions	13
8. Politique publique des édicules	14
8.1 Appropriation de l'espace public et création de liens sociaux	14
8.2 Conditions d'exploitation et développement futur	15
9. Cohérence avec le développement durable	15
10. Aspects financiers	16
10.1 Incidences sur le budget d'investissement	16
10.2 Incidences sur le budget de fonctionnement	16
11. Conclusions	16

4. Rappel des postulats

4.1 Postulat « Faire son marché en sortant du travail »

En substance, ce postulat pose le constat que le marché central du samedi est animé et bien fréquenté, ce qui est moins le cas de celui du mercredi matin. Pour remédier à cette situation, il est demandé qu'une partie des marchands qui viennent vendre leurs produits le mercredi au marché central le fassent en fin d'après-midi plutôt que le matin. Il est également souhaité que leurs stands ne soient pas installés dans les rues comme c'est le cas actuellement, mais à des endroits correspondant à des nœuds de transports publics importants, comme la place de la Gare, Saint-François et la place de l'Europe.

Pour répondre à cette question, il est demandé qu'une consultation des producteurs et autres marchands présents au marché du mercredi matin soit effectuée, ainsi qu'une étude de faisabilité.

4.2 Postulat « Le marché se meurt ? Vive le marché ! »

En référence à plusieurs entretiens avec divers marchands et observations effectuées sur place, le postulat fait en substance le constat d'une lente mais certaine érosion du marché, avec des stands moins nombreux à certains endroits de la ville. Il demande à la Municipalité qu'elle entreprenne une réflexion visant à relancer l'attractivité du marché, notamment en examinant la localisation des zones de marchés et leurs horaires.

4.3 Postulat « Pour une reconquête de l'espace public, des festivals de rue lausannois »

Selon le modèle des « street fairs » à San Francisco, soit des fêtes de rues organisées pour se réappropriier les quartiers et les faire connaître des autres, ce postulat demande que la Ville encourage et facilite l'organisation de telles fêtes. Il s'agirait par exemple de les exempter de taxes, de couper la circulation routière et d'en coordonner l'agenda des festivités.

4.4 Postulat « Occupons l'espace public, faisons des terrasses »

Ce postulat rappelle l'intérêt de la Ville à ce que les gens vivant, travaillant ou passant à Lausanne puissent facilement s'attarder dans les rues ou sur les places, en soulignant les effets positifs que de telles exploitations peuvent générer à différents points de vue (vie en collectivité, intérêt touristique, aspects financiers et incidence sur l'emploi). Il conclut, d'une part, à ce que la Ville favorise les établissements publics à avoir une terrasse partout où la sécurité des personnes et des bâtiments le permet et, d'autre part, à ce qu'elle crée ou encourage la création de structures temporaires durant la saison d'été afin que des terrasses puissent y prendre place.

4.5 Postulat « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »

Basé sur le constat que les villes connaissent une sorte de renouveau de la vie commune et associative, ce postulat demande que la Ville adopte une politique beaucoup plus proactive, en ne se limitant pas à la simple délivrance d'autorisations mais en adoptant des mesures incitatives, notamment en élaborant par exemple un plan d'encouragement aux implantations nouvelles de terrasses, kiosques ou autres activités sur le domaine public tels que les marchés ou les brocantes, dans le respect de la tranquillité des zones d'habitation les plus denses. Il propose que ce plan prévoie par exemple l'exemption pour une première période d'exploitation des taxes communales d'occupation du domaine public. Il demande également la réalisation d'un aide-mémoire récapitulatif, à l'intention des personnes intéressées, les conditions à remplir et les autorités compétentes pour les différentes décisions. Enfin, il demande également que la Ville publie un inventaire des édicules communaux (anciennes salles d'attente, anciennes toilettes publiques, etc.) pouvant faire l'objet d'une réaffectation.

5. Marchés

5.1 Préambule

Les Lausannoises et Lausannois ainsi que les visiteurs, nombreux, se retrouvent, chaque semaine renouvelée, dans les méandres des marchés.

En plus de leur vocation première et historique d'approvisionnement en marchandises diverses et produits alimentaires frais et de la région, tous les marchés sont aussi un espace de rencontres, d'échanges et de mixité où les différentes populations qui résident dans notre ville et plus largement dans la région, ont l'occasion de partager un moment convivial.

Le marché ancre en effet le consommateur dans une certaine réalité locale. Il offre également la possibilité aux sociétés locales, écoles, scouts, associations diverses de bienfaisance, partis politiques, etc., de faire connaître leurs actions et de créer un contact et un dialogue privilégié avec la population. A cet égard, le nombre d'autorisations délivrées pour de tels stands, pour la plupart le samedi, reflète cette évolution, puisqu'il ne cesse d'augmenter et s'est élevé à plus de 1'384 en 2017 (pour 726 en 2004 et 964 en 2010). Dans un monde de plus en plus digitalisé, la fonction sociale du marché est fondamentale.

La Ville de Lausanne organise plusieurs marchés alimentaires et non alimentaires (marché central, marché de Grancy, marché d'Ouchy, marché aux puces de Chauderon, marché solidaire des 4 saisons (dédié aux personnes en rupture de parcours de vie professionnelle), marché des artisans-créateurs, marché de Noël-Riponne, marché des sapins, marché des food trucks) avec un mode de fonctionnement propre à chacun d'eux. Elle accueille également certains marchés organisés par diverses associations (par exemple, le marché Calabash chaque premier dimanche du mois à la place de la Riponne, le marché du livre et du disque de l'Union des brocanteurs romands).

L'organisation des marchés lausannois ne s'improvise pas et nécessite un travail minutieux, à la fois pratique et technique, de « terrain » (structure et dimensions des stands, topographie difficile de la ville à certains endroits, du fait des rues en pente et des nombreux obstacles physiques, bornes, bancs, portes, difficulté d'approvisionnement électrique, etc.) et des contacts très suivis avec les différents marchands qui y participent.

L'attention du Service de l'économie pour le suivi et le développement des marchés est permanente, car le maintien et l'équilibre des marchés sont, malgré le réel succès de certains, plus fragiles qu'il n'y paraît. Souvent liée au développement d'un quartier, la viabilité d'un marché n'est jamais garantie. Il est difficile de faire vivre un marché, aucun marchand ne pouvant se permettre d'y travailler à perte. Il est donc nécessaire que ces professionnels puissent, dans un court laps de temps après le début de leur activité sur le marché, bénéficier d'une fréquentation de chalands suffisante pour équilibrer charges et recettes. A défaut, ils ne poursuivront pas cette activité.

Certains marchés n'ont ainsi pas résisté à ces réalités économiques et ont été supprimés. Au chapitre des marchés disparus, il faut citer principalement le marché de la Saint-Louis, organisé chaque 25 août à la Promenade Derrière-Bourg (vente de miels et fleurs), celui de la Pontaise qui avait été installé devant le bâtiment administratif, celui de l'avenue d'Echallens, celui du Petit-Chêne ou encore celui de la place du Tunnel.

Parmi les difficultés de la pérennisation des marchés figurent cependant certains éléments sur lesquels l'autorité peut avoir plus ou moins de marge de manœuvre. Par exemple, la cohabitation des marchés avec l'organisation des 4'000 manifestations qui animent Lausanne chaque année doit souvent faire l'objet de mesures d'organisation spécifiques. L'occupation de la place de la Riponne principalement, mais aussi des places Saint-Laurent et de la Palud ainsi que des rues du centre-ville, sont souvent demandées par les organisateurs de manifestations qui souhaitent y aménager diverses structures pour y accueillir leurs animations, spectacles, présentations, etc. (scènes, bars, gradins, etc.) ou pour y manifester et profiter du public du samedi. La pratique municipale est constante depuis plusieurs décennies et consiste à donner la priorité au marché central du samedi, principalement à sa partie alimentaire, ce qui a pour conséquence pour les organisateurs de manifestation de ne pouvoir disposer de ces rues et places qu'à partir de 15h30 le samedi.

Les différents travaux, inhérents à la modernisation de la ville ou à la rénovation d'immeubles privés (dont les emprises de chantier empiètent largement et souvent longuement sur certains tronçons de rues), peuvent fortement impacter les marchés. Le chantier du m2 a engendré passablement de perturbations pour les marchands, notamment à la Riponne. De plus, des travaux à la rue de Bourg ou encore à la rue de l'Ale ont nécessité une réorganisation temporaire mais d'une certaine durée néanmoins des marchés. Ces changements ont eu un impact sur les habitudes des clients et il a fallu du temps pour que les marchands et les consommateurs retrouvent leurs habitudes. En effet, il est établi que les clients des marchés ne localisent – et ensuite retrouvent – un stand de marché qu'en fonction de sa position à tel ou tel endroit (par exemple, le stand devant tel magasin ou devant tel bâtiment). Aussi si un marchand est déplacé, sa clientèle ne le suivra pas. Une certaine routine s'opère toujours dans un marché, chacun ayant « son » parcours et « ses » marchands. Ce lien fait le sel des marchés et leur viabilité, les marchands pouvant compter sur un certain revenu et pouvant aussi adapter leur offre à la demande.

Parmi les points d'attention à porter aux marchés alimentaires figure également le fait de répondre à de nouvelles exigences liées à la traçabilité et à l'impact écologique des produits vendus. A travers son acte d'achat, le consommateur d'aujourd'hui souhaite souvent favoriser l'économie locale et soutenir la production de proximité. Dans le domaine agricole, le canton de Vaud a été parmi les précurseurs de la production intégrée et, bien avant l'essor de la production biologique, les agriculteurs et les agricultrices du pays de Vaud se sont orientés dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Les produits biologiques sont de plus en plus demandés.

La problématique de la relève des maraîchers-producteurs est bien réelle et concerne l'ensemble du canton de Vaud, voire du pays. Cette inquiétude se traduit concrètement à Lausanne par la difficulté de remplacer un maraîcher lors de son départ à la retraite. La reprise de l'exploitation n'est en effet pas toujours assurée. C'est pourquoi de nombreux stands de fruits et légumes sont désormais tenus par des revendeurs, qui se fournissent, auprès de grossistes, de produits qui peuvent être importés. Enfin, les derniers producteurs complètent leur assortiment de produits achetés à ces mêmes grossistes, afin de proposer une offre complète à leur clientèle.

Enfin, l'activité des marchés est essentielle au dynamisme économique des commerces permanents, auxquels ils offrent une visibilité bien réelle, même lorsqu'un stand est installé devant leurs vitrines. Par ricochet, les commerces et les établissements lausannois bénéficient ainsi d'une réelle valeur ajoutée. Malheureusement, et parmi les éléments qui découragent souvent les marchands, figurent certaines attitudes très négatives de commerçants chicaniers qui s'opposent à la moindre installation devant leurs commerces.

De manière générale, tout un travail a été effectué pour délivrer aux marchands des autorisations offrant le système le plus souple possible, surtout en termes de fréquence de leur participation et d'emplacements. De même, une grande réactivité est de mise pour l'accueil de nouveaux marchands, qui se voient contactés et proposer des emplacements dans les jours qui suivent leur demande. Pour certaines catégories de produits, plus aucune liste d'attente n'existe la plupart du temps. L'attractivité, la qualité et la provenance des produits proposés par le marchand candidat sont également pris en compte.

Parmi les mesures générales qui ont déjà été prises et qui le sont pour maintenir ou lancer un marché figure la possibilité d'offrir, temporairement, la gratuité des emplacements. Pour favoriser l'attractivité de la rue de Bourg et de la rue St-François, le Service de l'économie propose aux marchands, par exemple, la possibilité de bénéficier d'un emplacement gratuitement pour une durée d'un mois.

Certains marchés sont également gratuits (par exemple le marché de brocante de Chauderon).

De même, la Municipalité a veillé à ne pas augmenter les taxes d'occupation des emplacements de marchés alimentaires, qui sont inchangées depuis plus de 10 ans et qui ont toujours été maintenues à un prix qu'elle juge modeste. Les taxes sont perçues en fonction de la taille de l'emplacement attribué par m² et trois tarifs différents sont pratiqués selon les produits vendus, soit CHF 60.- le m² par an pour les produits de l'agriculture vendus en vrac (fruits, légumes, œufs, champignons, fleurs, résinée, olives, fruits secs, olives, etc.), CHF 100.- le m² par an pour les produits alimentaires transformés ou cuisinés (fromagerie, boulangerie, boucherie, charcuterie, poissons, épicerie, etc.) et CHF 67.- le m² par an pour les produits non alimentaires (brocante, vêtements, chaussures, artisanat, etc.).

Pour les maraîchers, il est nécessaire, afin qu'ils puissent proposer à la clientèle un assortiment de fruits et légumes complet, de leur permettre de disposer de stands de 8 mètres sur 3 mètres, si possible d'un seul tenant. Cela représente donc une taxe annuelle de l'ordre de CHF 1'440.- pour les produits de catégorie I (fruits et légumes en vrac), de CHF 2'400.- pour les produits de la catégorie II (produits alimentaires transformés) et de CHF 1'608.- pour les produits de catégorie III (produits non alimentaires).

Les marchands qui bénéficient d'une autorisation journalière bénéficient d'un tarif unique de CHF 2.- le m² quel que soit le type de produits proposés.

A la lumière de ces généralités, d'autres mesures ont été prises en fonction des circonstances spécifiques pour soutenir et développer les différents marchés en fonction de leurs spécificités – et difficultés – propres, en particulier en lien avec leurs emplacements, jours, horaires et fréquences.

5.2 *Marché central – Marchés alimentaires*

5.2.1 *Marché central*

Le grand marché du centre-ville, dénommé marché central, se déroule chaque mercredi et samedi, de 8h environ (plus tôt pour certains marchands selon la saison) à 14h30 du 1^{er} avril au 31 octobre et 13h30 du 1^{er} novembre au 31 mars.

Le marché du samedi est effectivement occupé en moyenne par 200 marchands, soit 150 marchands des secteurs alimentaires et 50 marchands pour le secteur non alimentaire.

Mis à part les produits frais à la Riponne, les rues dévolues au marché central ne sont plus thématiques et permettent de ne pas forcément arpenter l'ensemble des rues à marché de la ville pour y faire ses emplettes, ni de devoir tout remonter ou redescendre si l'on a oublié quelque chose. On y trouve aussi divers petits stands de spécialités (par exemple des sauces piquantes, des empanadas ou encore un stand de jus au gingembre) à côté de grands stands de maraîchers.

La répartition par type d'étal est restée à peu près constante au fil du temps. Si les emplacements de brocante, vêtements et divers constituent environ 25% des étalages du marché central, les maraîchers occupent 45% de l'espace et sont très importants pour l'attractivité des marchés. Les fromagers, charcutiers, boulangers et poissonniers représentent un peu moins de 20% des emplacements et le 10% restant des emplacements est délivré à des épiciers. Les marchands journaliers sont également quasiment tous des épiciers. Des emplacements destinés aux producteurs de vin de la région existent aussi.

Le marché central alimentaire comporte deux catégories de marchands : les fixes et les journaliers.

Les marchands fixes disposent d'une autorisation qui leur permet d'occuper le même emplacement de marché durant toute l'année. Une participation d'au moins 35 samedis par année est exigée, excepté s'il s'agit de produits saisonniers. Le mercredi, le marché est facultatif. Les avis d'absence ne sont pas requis mais vivement souhaités pour les absences de longue durée. Cela permet de disposer des emplacements momentanément libres pour les mettre à disposition des marchands journaliers.

Les marchands journaliers ont la possibilité de participer le samedi à huit marchés par année. Afin de garantir une gestion dynamique, ils peuvent bénéficier d'une extension lorsque la disponibilité le permet. Le mercredi, aucune limitation n'est fixée.

Le marché central comprend aussi une zone destinée aux produits non périssables, puisque le nord de la place de la Riponne est dévolu aux marchands proposant des articles neufs ou de seconde main (vêtements, brocante, livres, disques, etc.).

Trois types d'autorisation existent : étalagiste fixe (= le même emplacement attribué à l'année), étalagiste complémentaire (= participation occasionnelle tout au long de l'année sans emplacement attribué ; le titulaire se présente en début de marché et est placé en fonction des disponibilités) et journalier (= participation limitée à huit marchés, renouvelable si la disponibilité le permet).

L'ensemble donne un marché varié, riche et coloré. C'est un rendez-vous apprécié par tous les Lausannoises et Lausannois agrémenté de stands politiques qui se sont intégré au paysage. Cet incontournable de la vie lausannoise a d'ailleurs été salué dans un article du 9 juillet 2016 par la bloggeuse « Funambuline », qui organise des visites guidées à succès. La lecture du texte, illustré par des photos, met en valeur le travail effectué par le Service de l'économie, en particulier par les inspecteurs du Bureau des manifestations et des marchés qui en ont fait une priorité, en déployant beaucoup d'inventivité pour organiser les marchés et les rendre attractifs, tant du point de vue des marchands que des usagers.

La Municipalité demeure très attentive à l'évolution du marché central mais n'entend pas, pour le moment, en modifier l'organisation. Il sera maintenu les mercredis et samedis. La Municipalité confirme en outre maintenir le principe qui veut que l'organisation du marché du samedi prime sur celle de manifestations, tant une certaine stabilité de fréquence est indispensable au maintien de la participation des marchands et à l'attractivité du marché.

Par ailleurs, Lausanne à Table organise des visites guidées des marchés et réfléchit à l'édition d'un guide des différents marchands présents sur le marché central.

5.2.2 *Autres marchés alimentaires*

a) Boulevard de Grancy

Dans les quartiers périphériques, le marché du boulevard de Grancy, qui se tient les lundis et jeudis, de 8h environ à 13h, figure parmi ceux qui ont pu être maintenus au fil du temps, car il s'intègre harmonieusement dans la configuration de ce quartier. Ce marché répond, de plus, à une demande des habitants. Les seniors et les familles s'y retrouvent comme sur la place d'un village. Ce marché

draine une clientèle issue du quartier qui vient faire ses achats à pied ou à vélo, soucieuse de consommer local.

Le Service de l'économie propose, là aussi, la gratuité pour une période d'un mois aux marchands afin de les encourager et les aider à développer leurs activités à Grancy. Ce quartier va passablement évoluer ces prochaines années, avec les importants travaux annoncés à la gare de Lausanne (projet Pôle Gare). Il est à noter que le rôle important de ce marché a été expressément souligné dans les démarches participatives menées dans le cadre du concours d'urbanisme pour la refonte des espaces publics des quartiers sous-gare, en lien avec le projet CFF Léman 2030. En attendant, maintenir et renforcer le marché de Grancy répond au développement du quartier et valorise encore un peu plus son identité. Cas échéant et si cela s'avérait nécessaire ou devait répondre à une demande du quartier ou des marchands, un élargissement de son horaire pourrait être envisagé.

b) Marché d'Ouchy

S'adressant aux habitants comme aux touristes, le marché estival d'Ouchy a lieu chaque dimanche d'avril à septembre, de 8h à 20h à l'Allée des Bacounis. La très faible rotation des marchands démontre une bonne fréquentation des consommateurs et une certaine fidélisation de la clientèle.

5.2.3 Food trucks

Les food trucks ont été installés à la Riponne dès le printemps 2014 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ils sont également organisés sous une forme de marché, du fait des tournus des marchands et de la présence quotidienne répétée sur une saison. Deux saisons sont distinguées, l'une estivale (du 1^{er} avril au 31 octobre) et l'autre hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars). En marge de chaque nouvelle saison, un appel d'offres est lancé et les marchands itinérants peuvent déposer un dossier de candidature. Ces appels d'offres sont toujours transmis aux associations de cafetiers-restaurateurs ainsi qu'à la Fondation pour le commerce lausannois (ex-City Management), afin que ces organismes puissent les relayer auprès de leurs membres qui seraient intéressés à participer.

La sélection repose sur la qualité et l'originalité des mets. Le souhait est d'accueillir le plus de candidats possible, en tournus, et d'assurer que chaque jour des produits différents soient proposés pour le repas de midi. De 10h à 14h environ, le nombre de marchands est, durant la saison estivale, de huit les lundis et mardis, neuf les jeudis et dix les vendredis. Leur présence pour le repas le soir n'est pas imposée.

Le Service de l'économie étudie la possibilité d'étendre l'offre dans différents endroits de la ville, là où un tel service serait particulièrement adapté. A titre d'exemple, on peut citer l'expérience faite au Chalet-à-Gobet, avec la présence d'un food truck lors de la saison d'hiver quand le « tapis magique » pour les skieurs est exploité.

En centralisant les demandes afin de coordonner l'offre sur le domaine public, le Service de l'économie entend encourager la variété et la qualité des food trucks. Dans la mesure du possible, cette coordination pourra être étendue au domaine privé, comme cela a été le cas pour suppléer à la fermeture d'un restaurant d'entreprise à la route de Chavannes.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, des food trucks sont autorisés à être exploités sur le domaine privé de particuliers et sont soumis aux horaires du règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM) concernant les camions-vente (art. 1 et 10 RHOM).

Jusqu'au 31 décembre 2017, dans le canton de Vaud, les food trucks étaient soumis aux règles du commerce itinérant et ces commerçants n'étaient pas tenus de se pourvoir d'une licence ; une annonce au Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour le contrôle des installations et du véhicule, ainsi que l'autorisation communale, étaient considérés comme suffisants pour exercer ce type d'activité. Cependant, le Conseil d'Etat a adopté, fin décembre 2017, diverses modifications du règlement d'exécution de la loi sur les auberges et les débits de boissons (RLADB) et du règlement de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (RCCAL), afin de soumettre les exploitants de food trucks au régime de la licence particulière de restauration mobile et de leur imposer une formation. Ces commerçants ont un délai au 31 décembre 2019 pour se mettre en conformité avec ces exigences.

5.3 Marchés non-alimentaires

Le Marché des artisans-créateurs est proposé à la Palud et sur la place Pépinet. Chaque été, les artisans-créateurs qui l'animent s'installent également durant près de deux mois au forum de l'Hôtel de Ville. Créé en 1979, il a pour vocation de permettre aux artisans de la région, qui maîtrisent un réel savoir-faire technique dans le travail des différents matériaux, ainsi qu'une fabrication personnelle et originale, de présenter leurs créations.

Ce marché se déroule à la place de la Palud, de 8h à 19h environ, le premier vendredi du mois, de mars à novembre, ainsi que les trois vendredis (cas échéant quatre) qui précèdent Noël. Il a également lieu avec une fréquence mensuelle à la place Pépinet en le faisant coïncider avec le samedi qui suit immédiatement le marché du vendredi à la place de la Palud.

La Ville propose également une section non-alimentaire lors du marché central. Enfin, avec le marché aux puces de Chauderon et le marché solidaire des 4 saisons, la Ville entend rendre service à des populations fragilisées qui gagnent ainsi un peu d'argent et peuvent bénéficier par ce biais d'un lien social.

De même, comme expliqué ci-dessus, Lausanne permet à certaines associations d'organiser régulièrement divers marchés, de marchandises neuves ou de brocante, de vide-greniers, etc.

Certaines associations de quartier mettent en œuvre des petits marchés. Tel est le cas par exemple du marché du Vallon, qui a débuté en 2017 avec trois marchands mais qui peine à trouver son rythme de croisière. Il est néanmoins reconduit en 2018.

5.4 Création de nouveaux marchés

5.4.1 Marché de la Sallaz

Parmi les projets figure l'ouverture, le 17 mai 2018, d'un nouveau marché alimentaire à la place de la Sallaz, pour tenir compte de la configuration réaménagée récemment de cette place et de l'augmentation importante des logements dans les hauts de la ville, en particulier dans les quartiers des Fiches, de Vennes, de la route d'Oron et de la Sallaz.

Début 2017, l'Association Chailly 2030 s'est approchée du Service de l'économie dans la perspective de créer un marché alimentaire au Pont-de-Chailly. Il est rapidement apparu qu'aucun périmètre suffisamment grand ne permettait d'accueillir un tel projet. Il a alors été proposé à l'Association Chailly 2030 d'implanter ce marché à la place de la Sallaz, proposition qui a rencontré un écho favorable.

En parallèle, d'autres demandes ont été enregistrées, souhaitant la création d'un marché sur cette même place. C'est pourquoi, au mois de décembre 2017, le Service de l'économie a mis sur pied un groupe de travail réunissant les différents acteurs intéressés par ce projet, à savoir, l'Association Chailly 2030, l'Association l'Escale Des Voisins, la Société de développement de la Sallaz-Vennes, la locataire de l'édicule de la Sallaz ainsi que des représentants des commerces de la Sallaz.

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, en janvier et en avril 2018, et a proposé à la Municipalité de créer un marché alimentaire hebdomadaire de fin de journée, le jeudi, de 15h à 19h. Cas échéant, une extension de l'horaire à 20h n'est pas exclue.

Le périmètre dédié au marché se situe entre l'édicule sis au centre de la place et le bâtiment abritant les enseignes Coop et Migros. Les étals seront disposés entre les deux rangées d'arbres, de manière à ne pas gêner la circulation des bus des tl. Le périmètre du marché pourra accueillir entre cinq et dix étals selon leurs dimensions. Le choix des marchands reposera sur des critères de qualité et de diversité et favorisera autant que possible des produits labellisés (bio, régionaux, commerce équitable, etc.).

La locataire de l'édicule de la Sallaz sera *de facto* intégrée dans le marché par le biais de ses différentes anticipations commerciales disposées le long de son magasin. Le marché accueillera également, sur demande, des associations qui souhaitent présenter épisodiquement leur travail.

Le marché a été inauguré dans le cadre de la Fête de quartier de la Sallaz, le samedi 5 mai 2018 (fête organisée par l'Association l'Escale Des Voisins) puis a débuté le jeudi 17 mai 2018, dans la mesure où le jeudi 10 mai 2018 était férié (Ascension).

Pour aider au démarrage de ce marché, il a été décidé de ne pas facturer la taxe d'occupation du domaine public durant l'année 2018.

En fonction des expériences du terrain et de l'évolution de ce marché, les ajustements nécessaires seront apportés au fur et à mesure, notamment s'agissant des horaires, des emplacements, de la composition, etc.

5.4.2 Projets de marchés

a) Marché des pendulaires

L'étude demandée par le postulat de Mme E. Muller a été effectuée en avril 2014. Tous les marchands alimentaires participant au marché central ont été consultés. 148 questionnaires leur ont été envoyés pour déterminer s'ils avaient un intérêt à prendre part à un marché en fin de journée. Par ce questionnaire, ils pouvaient également préciser leur souhait quant au nombre de marchés, les jours envisagés et les lieux à privilégier.

Sur les 148 marchands consultés, 79 n'ont pas répondu, 43 ont répondu négativement et 26 ont répondu positivement.

Concernant les 26 marchands qui avaient répondu favorablement, l'opinion qui prédominait était de prévoir un marché, en fin de journée, le jeudi à la place de l'Europe.

Dans le cadre de cette consultation, il a également été relevé par plusieurs marchands qu'un marché en fin de journée favorisait d'abord les revendeurs, plutôt que les producteurs et qu'il menaçait le marché du mercredi matin, auquel certains sont néanmoins attachés.

Dès lors, créer un marché de fin de journée demeure dans les projets à l'étude du Service de l'économie. La place de l'Europe étant appelée à « disparaître » avec les travaux du tram, elle ne semble pas propice pour démarrer un marché actuellement à cet endroit, forcé de devoir ultérieurement déménager. Parmi les contraintes figurent, en outre, la nécessité de pouvoir disposer – ou de pouvoir développer – des accès électriques, afin d'étendre la possibilité pour les marchands de vendre des produits transformés, sans rupture de la chaîne du froid.

b) Quartier du Rôtillon

Le quartier du Rôtillon a également été étudié mais sa topographie n'est guère propice à l'installation de stands, puisqu'ils ne peuvent être réunis dans un même périmètre mais devraient être dispersés sur plusieurs zones du quartier. En 2015, le Service de l'économie s'est approché de différents acteurs du marché (denrées alimentaires, bouquinistes, artisans) pour connaître leur éventuel intérêt à animer une zone de marché dans ce quartier rénové. Au final, aucun n'a souhaité tenter l'expérience.

c) Place Saint-François

En revanche, la place Saint-François est actuellement privilégiée pour aménager un deuxième pôle alimentaire du marché central, semblable à celui qui existe sur la place de la Riponne centre et sud lors du marché central du samedi et qui regroupe une pluralité de types de marchandises (maraîchers, boulangers, fromagers, charcutiers, marchands de champignons, fleuristes, etc.). Sous réserve des accès électriques, la place Saint-François offre une belle orientation et une surface d'un seul tenant et plane.

Outre les chantiers actuellement en cours à la rue de Bourg, le très important – et relativement long – chantier de rénovation à venir du magasin Bon Génie impose aussi de disposer de nouveaux espaces de marché à cet endroit.

Par ailleurs, cette place est également propice pour accueillir ponctuellement en semaine quelques jours de marchés alimentaires thématiques (vins et fromages par exemple), avec une éventuelle prolongation en soirée.

Ces projets, surtout le deuxième pôle alimentaire de Saint-François, visent à renforcer la cohérence et la continuité du marché central dans le quartier Bourg/Saint-François, la déclivité des rues et les travaux menés ces dernières années ayant distendu le lien non seulement entre les différentes rues de cette zone mais aussi avec l'autre partie du marché installée dans les rues du Pont, de la place de la Palud et de la Madeleine. N'utiliser que les rues en pente (rue Saint-François et rue de Bourg),

compte tenu des difficultés pratiques qu'elles imposent à l'organisation d'un marché, ne permet en effet pas de créer une réelle continuité incitant le chaland à passer d'un stand à l'autre. La situation de fait impose trop d'espaces qui ne peuvent être occupés et un aspect étriqué et dénué d'unité.

Ces projets ne compromettent pas le marché de Noël, auquel cette place sera toujours réservée pour ses traditionnels stands et buvettes. Les stands du marché alimentaire central seront déplacés pour les marchands qui le souhaiteraient, dans la rue de Bourg ou ailleurs. Ils ne seront pas supprimés.

De manière générale, la Municipalité accorde une grande vigilance au maintien des différents marchés qui animent la ville. Elle veillera à les faire évoluer au gré des circonstances afin d'assurer leur viabilité et leur attrait.

6. Manifestations – état des lieux et intentions

Comme le stipule le programme de législature de la Municipalité, la Ville entend valoriser la dimension économique et d'animation des espaces publics, sans pour autant porter une trop grande atteinte à la qualité de vie de ses habitants.

Le nombre de manifestations organisées sur le territoire communal est en croissance de manière régulière depuis les années 2000. En 2017, 4'207 autorisations de manifestations ont été délivrées pour un nombre de 6'736 jours de manifestations (contre 3'910 manifestations représentant 6'615 jours de manifestations en 2016). En 2006, Lausanne comptabilisait 2'746 manifestations (4'749 jours de manifestations). Ces chiffres portent sur toute la palette de manifestations organisées à Lausanne, petites et grandes dans tous les domaines (sport, culture, soirées associatives, etc.).

Le « Calendrier des manifestations », disponible sur le portail de la Ville et alimenté par les autorisations de manifestations délivrées par le Service de l'économie, témoigne de cette dynamique. Si tous les classiques y figurent (Fête de la musique, Festival de la Cité, etc.), les événements moins habituels font également l'objet d'une certaine promotion.

Sur les questions relatives au développement de la culture à Lausanne, la Municipalité renvoie à son programme de législature, ainsi qu'aux différents préavis et autres communications qu'elle a soumis au Conseil communal à ce sujet.

Il convient encore de rappeler que, grâce au travail effectué par les différentes associations de quartier, ainsi que par les différentes maisons de quartiers (Bellevaux, Bergières, Boisy, Bossons, Bourdonnette, Boveresses, Chailly, Cité-Vallon, Faverges, Grand-Vennes, Malley-Montelly, Pôle sud, Pontaise, Prélaz-Valency, Sous-Gare), de nombreuses manifestations peuvent également voir le jour de manière décentralisée. Certaines d'entre elles n'hésitent pas à sortir de leurs murs pour assurer des animations et des rencontres avec la population.

La Ville soutient par ailleurs la traditionnelle Fête des voisins qui, chaque année, permet de vivre son quartier autrement. Le Service de la culture a lancé une nouvelle version de Lausanne Estivale dès cet été (garden-parties de Lausanne) et l'agenda Lausanne à l'heure d'été. De même, le vif succès des manifestations, notamment organisées par Lausanne à Table, en lien avec la gastronomie et la découverte de produits locaux, à l'instar des éditions du Miam Festival à la Riponne, conforte la Municipalité dans ses intentions de soutenir ce type d'événements.

Les acteurs principaux à l'origine de toutes ces manifestations sont d'abord leurs différents organisateurs ; la Ville a en effet toujours eu pour principe de ne pas s'y substituer mais de les accompagner dans leurs démarches et dans l'organisation de leurs manifestations, que ce soit par le renfort technique et logistique des services communaux ou par l'octroi de subventions ou de garanties de déficit. De nombreuses gratuités, en fonction du but poursuivi par la manifestation, sont accordées chaque année de façon très généreuse.

Orienté sur les manifestations de rue ou celles organisées de façon plus générale en extérieur, le postulat de M. L. Guidetti relève un manque de soutien et des démarches trop compliquées pour réellement permettre aux organisateurs de bénéficier d'un vrai soutien.

Afin de renseigner les organisateurs, le Service de l'économie s'est doté d'un espace sur le site internet communal permettant d'accompagner pas à pas les organisateurs dans leurs démarches. Un accueil suivi et personnalisé leur est également assuré, en particulier afin de les mettre en lien avec les autres services communaux et cantonaux, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs (tels que

les tl par exemple) pour certains aspects. Cette centralisation dans l'accompagnement leur évite de devoir multiplier les démarches et de se disperser ou de perdre du temps. Le cas échéant, diverses séances sont organisées, parfois sur place, pour régler les questions techniques et les détails.

Différentes contraintes sont cependant bien réelles et donnent peut-être aux organisateurs le sentiment de ne pas être pris en charge comme ils le souhaiteraient. La Municipalité estime que cette vision ne traduit cependant pas la réalité de l'activité et l'engagement des services communaux, lesquels déploient tout au long de l'année des prestations concrètes et bien réelles sans lesquelles ces manifestations n'existeraient tout simplement pas.

Dans la pratique, certains paramètres et constats qui influencent, qu'on le veuille ou non, l'organisation de manifestations s'imposent :

- les manifestations en extérieur ont pour la majorité lieu sur cinq mois, entre mai et septembre, pour des raisons liées au climat et au calendrier (jours fériés et vacances scolaires). De ce fait, les emplacements sont vite réservés pour certains lieux prisés. Certains week-ends sont très demandés, en fonction de leur date (par exemple, le week-end du Jeûne fédéral). Du fait de cette simultanéité, les ressources en matériel ou en potentiel heures/hommes des services communaux peuvent parfois être saturées ;
- la topographie de la ville et la densité de son réseau de circulation impliquent une certaine retenue dans la fermeture de certaines rues et axes importants, en particulier pour ne pas perturber le réseau des transports publics. Sa déclivité rend également complexe l'aménagement d'infrastructures, telles des scènes, bars, etc. De ce fait, certaines places sont très prisées et leur occupation vite saturée ;
- les manifestations organisées dans les parcs municipaux font l'objet d'une attention particulière puisque la Municipalité a décidé que ces espaces ne devaient pas être privatisés et devaient en priorité demeurer des lieux de calme et de détente, au sein desquels il est possible de s'installer gratuitement et sans être constamment sollicité par des aspects commerciaux (kiosques, ventes ambulantes, etc.), en pensant ainsi particulièrement aux familles ;
- l'équilibre à trouver entre les personnes qui souhaitent se divertir et le besoin de tranquillité des habitants et des riverains implique un arbitrage constant entre les intérêts souvent divergents des uns et des autres, quel que soit le lieu de la manifestation. C'est ainsi que des règles ont été fixées, générales pour certaines (par exemple, l'heure de fin des manifestations en extérieur est fixée à 2h au plus tard avec une fin de diffusion de musique à 1h30) et complétées parfois pour certains quartiers de règles plus fines (par exemple la place de la Navigation avec notamment un week-end par mois sans manifestation ou le quartier du Flon). A ce sujet, la Municipalité renvoie à son rapport-préavis N° 2017/32 du 24 août 2017, répondant au postulat de MM. Jacques Permet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études où il fait bon vivre et où la musique « live » est la bienvenue » ;
- le cadre légal imposé, par exemple en matière de débits d'alcool, par la loi cantonale sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

La Municipalité soutient également très fortement les manifestations par l'octroi de subventions ou de garanties de déficit. De plus, la Municipalité accorde généreusement et d'office la gratuité des prestations des services communaux, des taxes et émoluments, en fonction du but poursuivi par la manifestation. Il s'agit des manifestations à but d'utilité publique (humanitaire, de bienfaisance, caritatif, etc.), politique, de santé publique, mais aussi des activités scolaires et celles organisées par les centres socioculturels. Toute une série de gratuités extraordinaires sont en outre accordées chaque année aux manifestations sportives, culturelles et présentant un intérêt pour la collectivité.

Dans ce contexte, la Municipalité arrive à la conclusion que les manifestations de rue ou de façon plus générale en extérieur fonctionnent bien et offrent au public et aux touristes une programmation variée et intéressante, permettant à tous les publics d'y trouver un moment de bon temps, agréable et convivial. Cette effervescence a souvent des applications concrètes sur le terrain et le dynamisme des différentes structures organisatrices de manifestations permet de densifier les relations sociales à l'échelle d'un quartier ou d'un lieu. De manière générale, la Municipalité demeure attentive à l'émergence de nouveaux projets susceptibles d'enrichir judicieusement l'offre culturelle lausannoise.

7. Etablissements et terrasses – état des lieux et intentions

Comme expliqué ci-dessus à propos de l'organisation de manifestations, la Municipalité défend depuis de nombreuses années le fait que les parcs de la ville doivent demeurer des zones publiques de calme et de détente, au sein desquelles la population doit pouvoir bénéficier d'une relative tranquillité et sans sollicitations commerciales. Il n'est donc pas dans ses intentions d'en admettre la privatisation, ni d'y favoriser de nouvelles structures commerciales, fixes ou ambulantes. Pour cela, le domaine public et assimilé, ainsi que les surfaces commerciales disponibles ailleurs en ville, sont suffisants. Cette volonté n'est cependant pas sans nuances car en fonction de l'intérêt et du contenu de certains projets de qualité, quelques exceptions ont été voulues à certains endroits.

C'est ainsi qu'il y a toujours eu de l'animation aux Pyramides de Vidy. L'Esplanade de Montbenon peut accueillir du cinéma grand public ou certains festivals. Les parcs de Milan ou de Mon-Repos sont eux destinés à des manifestations plus calmes, principalement de musique classique ou du cinéma d'auteur.

L'un des postulats plaide en faveur d'un plan directeur destiné à renseigner les éventuels « promoteurs » des lieux où il leur serait possible de développer de nouvelles terrasses. Il demande également un aide-mémoire permettant d'être mieux renseigné sur les démarches à effectuer et qu'une politique proactive soit menée pour rendre vie aux anciens édicules de la ville.

S'agissant de la création d'un plan directeur, la Municipalité n'a pas souhaité suivre à cette demande, dans la mesure où comme expliqué ci-dessous, la création d'une terrasse est d'abord une démarche de construction soumise aux règles d'aménagement du territoire. A cet égard, créer un nouveau plan ne peut que s'inscrire en complément du plan général d'affectation. L'exercice est vite limité puisque bon nombre de zones (celles des parcs notamment) ne sont pas affectées à la construction de nouveaux établissements publics. Pour éviter toute ambiguïté, il a été jugé préférable de s'en tenir au plan général d'affectation, puisqu'il a valeur de référence en la matière et est en cours de révision.

Il est indispensable de rappeler qu'une terrasse doit être exploitée par un établissement au bénéfice d'une licence selon la loi cantonale sur les auberges et débits de boissons (LADB). Seuls les établissements de jour, soit les cafés-restaurants (avec mets et boissons avec et sans alcool), les tea-rooms (avec mets et boissons sans alcool), les cafés-bars (sans mets mais avec boissons avec et sans alcool), les bars à café (sans mets et avec boissons sans alcool) peuvent obtenir une autorisation pour une terrasse, qui est intégrée à la licence d'exploitation, au terme d'une procédure de permis de construire complète. Dans le canton de Vaud, les établissements de nuit (night-clubs et discothèques) ne peuvent pas avoir de zones de terrasses.

La législation exige également que toute création ou modification d'une terrasse fasse l'objet d'une procédure de permis de construire complète, avec une mise à l'enquête publique préalable. Cette procédure est effectivement relativement complexe et technique, puisqu'elle implique un dossier constitué selon des règles de forme très précises et un passage obligé dans plusieurs services communaux et cantonaux, afin d'obtenir non seulement la synthèse CAMAC (Centrale d'autorisations en matière d'autorisation de construire) mais aussi le permis de construire communal délivré par la Municipalité. Outre le fait que cette procédure est imposée, la marge de manœuvre de l'autorité communale est parfois inexistante puisqu'elle est liée par les décisions cantonales, qu'elle est tenue de reprendre telles quelles (par exemple limitation d'horaire). Enfin, rappelons que selon la réglementation cantonale, aucune diffusion de musique n'est autorisée sur les terrasses.

En mettant en ligne son nouveau site internet, le Service de l'économie s'est attaché à décrire le plus simplement possible les différentes étapes qui conduisent à l'octroi d'une autorisation d'exploitation d'une terrasse, par le biais d'un aide-mémoire.

De manière générale, il est à souligner que, malgré cette relative complexité, Lausanne compte, au 31 décembre 2017, pour 633 établissements de jour, 489 terrasses, installées sur le domaine public et assimilé (193) et sur le domaine privé (296). Ce nombre est élevé, puisqu'il représente une occupation du domaine public et assimilé de 6'294 m² et ne comprend pas, par exemple, les zones importantes de terrasses du quartier du Flon. La grande majorité de ces surfaces peuvent être exploitées en fonction de l'horaire de l'établissement auxquelles elles sont attachées.

A titre de comparaison, au 31 décembre 2009, ces chiffres étaient, pour 611 établissements de jour, de 424 terrasses, installées sur le domaine public et assimilé (177) et sur le domaine privé (247).

Cela représentait une occupation du domaine public de 4'655 m². Ces chiffres démontrent que l'augmentation du nombre de terrasses et de leurs surfaces est objective et nettement plus importante que l'augmentation du nombre d'établissements.

Le sentiment parfois exprimé de ne pas avoir de terrasses à Lausanne, ni de savoir où elles se trouvent, tient souvent au fait que certaines plaisent davantage, en fonction de leur aménagement. Si la qualité de l'accueil, du service et des mets et boissons proposés est souvent déterminante, les aspects esthétiques et l'aménagement du mobilier ont aussi leur importance. Dans le cadre de la délivrance des autorisations nécessaires, la Municipalité a requis de ses services d'accorder une attention plus soutenue aux aspects esthétiques du mobilier et de l'aménagement des terrasses. Au fil du temps, il est souhaité que celles-ci présentent un visuel plus harmonieux et sobre, afin de mieux s'intégrer dans l'espace public. En particulier, les vérandas, surélévations diverses et barrières ne sont en principe pas acceptées. De même, une grande retenue sera de mise s'agissant des meubles d'aspect plastique et des parasols publicitaires. La Ville entend valoriser les terrasses à l'instar de ce qui est déjà engagé à St-François (Café Romand).

En parallèle, la politique de la Ville liée à la rénovation des édicules se poursuit (cf. chiffre 8 ci-après) et vise expressément à accroître la convivialité de certains lieux le plus souvent proches d'espaces publics agréables, voire à l'intérieur de certains parcs. Ces édicules entrent dans la catégorie des établissements soumis à licence au sens de la LADB ou des magasins kiosques ne servant pas d'alcool et disposant d'une zone de consommation limitée à neuf personnes. Dès lors, le service de l'économie demeure en charge de leur gestion et met tout en œuvre pour que le lien puisse être fait avec les aspects de la politique des édicules décrite ci-dessous.

Enfin, la Direction de la sécurité et de l'économie reste l'interlocutrice et la porte d'entrée pour toutes les demandes émanant des exploitants des établissements souhaitant créer ou agrandir leur terrasse. Elle étudiera, en fonction des demandes, la possibilité de reconversion d'espaces publics, notamment dédiés au stationnement, ces démarches s'inscrivant naturellement dans le respect des compétences des autres directions et services communaux.

8. Politique publique des édicules

La Ville de Lausanne souhaite valoriser ses édicules – petits établissements publics insolites (roulottes, kiosques, arches de ponts, anciens WC, abribus désaffectés, etc.) – dans le paysage urbain pour apporter une réelle plus-value aux habitants et usagers des quartiers. Elle souhaite favoriser une offre diversifiée axée sur les activités culinaires, culturelles et récréatives.

La politique publique des édicules établie par la direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, a pour objectifs de mieux valoriser ces éléments du paysage lausannois, d'améliorer la coordination de l'action communale et d'offrir une égalité de traitement entre les différentes situations, tout en simplifiant les procédures. Elle identifie également les orientations futures en termes d'activités souhaitées, de prise en compte du développement durable et de pratiques financières.

8.1 Appropriation de l'espace public et création de liens sociaux

L'exploitation des édicules a un rôle à jouer dans l'appropriation de l'espace public par la population et dans la création du lien social intégrant la mixité générationnelle. Quelque soit le type d'activité, l'ancrage dans le quartier et la plus-value pour la population doivent être favorisés.

La nouvelle politique des édicules à Lausanne souhaite ainsi :

- mieux valoriser les édicules et leur exploitation ;
- créer des synergies (en termes d'événements, de communication, etc.) ;
- favoriser leur intégration à la vie de quartier ;
- créer du lien social.

C'est aussi l'occasion de promouvoir et d'appliquer les principes du développement durable, afin d'en augmenter la plus-value pour la population :

- de création de lien social et d'intégration à la vie du quartier ;
- de promotion de la mixité générationnelle ;
- du respect du droit du travail et des conventions cadres de la branche, si existantes ;
- de promotion des produits locaux, cultivés dans des conditions respectueuses des animaux et de l'environnement et des droits humains ;
- de promotion des produits de la Ville ;
- de mise en place d'une offre végétarienne ;
- de prévention et de gestion des dépendances liées à l'alcool ;
- de tri sélectif des déchets ;
- de limitation du gaspillage alimentaire ;
- d'utilisation de vaisselle lavable et non jetable.

8.2 Conditions d'exploitation et développement futur

Cette politique publique a également pour objectif d'améliorer la coordination de l'action communale, et d'offrir une égalité de traitement, tout en simplifiant les procédures. Elle systématise des conditions-cadre dont les éléments fondamentaux sont :

- les principes d'une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires (incluant la taxe d'utilisation du domaine public et la valeur locative si applicable) ;
- l'implémentation plus forte du développement durable ;
- le caractère incessible des exploitations, afin d'éviter la spéculation sur le domaine public.

Concrètement, la politique des édicules souhaite promouvoir les activités liées:

- à la gastronomie (restauration et commerces de produits de proximité) ;
- aux familles et à la cohésion ;
- à la culture.

La mise en exploitation d'un édicule passera par des appels à projets publics. Le lien <http://www.lausanne.ch/thematiques/developpement-durable/ville-durable/edicules.html> présente l'ensemble du dispositif concernant les édicules lausannois et la carte figure les édicules en exploitation (état mars 2018).

En conclusion, la Municipalité considère que la mise en œuvre de son programme de législature permet de répondre aux souhaits énoncés dans ces postulats. Après moins de deux ans, elle considère que certains résultats sont déjà tangibles pour la population, qui peut bénéficier de lieux agréables et sympathiques et, si possible plaisants à l'œil, favorisant clairement la convivialité dans un esprit bon enfant. Elle va bien sûr poursuivre ses actions dans ce sens dans les années à venir.

9. Cohérence avec le développement durable

Le maintien des marchés les plus attrayants possibles et offrant aux citoyens la possibilité de se ravitailler en produits de la région est naturellement en adéquation avec une consommation plus responsable, compte tenu du fait qu'ils se tiennent à proximité des lieux de vie, sur la voie publique et dans des espaces déjà construits.

Si les marchés se parcourent à pied et imposent la mobilité douce, ils impliquent cependant certains déplacements de véhicules, en particulier la venue des marchands de l'extérieur de la ville pour apporter leurs matériels et marchandises. Ils ne semblent pas cependant, vu les autres avantages qu'ils induisent, être en contradiction avec les objectifs poursuivis sous l'angle du développement durable.

Le bilan de la gestion des établissements publics, et de leurs terrasses, ainsi que l'organisation des manifestations est plus nuancé en termes de développement durable sous l'angle de la consommation en général.

Néanmoins, le partage de l'espace public pour y accueillir des marchés, des établissements avec terrasses et des manifestations encourage à l'évidence l'échange social et la convivialité, qui relèvent également de ces notions.

Enfin, les marchés et les cafés, restaurant, bars, etc., avec ou sans terrasses, ainsi que des espaces publics chaleureux et de qualité contribuent immanquablement à renforcer l'image et la qualité de l'accueil touristique à Lausanne. Ces aspects participent également à faire de Lausanne une destination de charme, rayonnant plus largement au niveau de la région. Les possibilités d'y faire connaître les produits du terroir peuvent inciter certains à élargir leurs horizons, favorisant ainsi potentiellement l'oenotourisme et certaines formules analogues, et soulignent l'image attractive de la ville.

10. Aspects financiers

10.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

10.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2018/23 de la Municipalité, du 31 mai 2018 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le rapport-préavis « Marchés, terrasses, manifestations » ;

2. d'adopter ce rapport-préavis pour valoir réponse de la Municipalité aux postulats :
- a) de Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » ;
 - b) de Mme Anne-Françoise Decollogny « Le marché se meurt ? Vive le marché ! » ;
 - c) de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois » ;
 - d) de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ;
 - e) de M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter